

# Séance du conseil municipal : 7 Décembre 2020 à 19h30.

## Date de la convocation : 3 Décembre 2020

**Membres présents :** Mme. CARDONA Corinne, M. MICHEL Jean-Bernard, Mme MATHIAS Anne-Laure, M. JOLLY François, Mme BOUDOYAN Stella, M. FUGER Éric, Mme ZIMBOULAS Marie-Martine, M. COUTEAU Philippe, Mme LOPES Isabelle, M. MARQUET Jean-Baptiste, Mme LOUSTEAU Julie, M. VIAL Jacques-Olivier, M. LOMBARD Alexandre

**Membres excusés :** Mme RIOU Évelyne (pouvoir à Mme ZIMBOULAS Marie)

**Membre absent :** Mme PERRIER Carole

### 1/ Désignation secrétaire

M. Jean Baptiste MARQUET est désigné secrétaire de séance.

### 2/ Décision modificative au budget n°1:

Mme Le Maire rappelle que le budget primitif pour l'année 2021 sera voté au plus tard le 15 avril 2021. Cette année, du fait de la pandémie de COVID-19, un certain nombre de frais liés à l'achat de masques, de gel hydro-alcoolique et à l'embauche de personnel pour la surveillance de l'école n'ont pas été prévus au budget 2020. De ce fait, il y a lieu de revoir les crédits alloués aux comptes suivants :

D. 21318, Autres bâtiments publics :	-	28 600.00 €
R. 021, Virement de la section de fonctionnement :	-	28 600.00 €
D. 023, Virement à la section d'investissement :	-	28 600.00 €
D. 60621, Combustibles :	+	15 000.00 €
D. 739223, Fonds de péréquation des ressources communales et	+	5 000.00 €
D. 65541, Contributions au fonds de compensation des charges territoriales :	+	8 000.00 €
D. 658822, Aides :	+	600.00 €

Accepté à l'unanimité.

Puis Madame CARDONA informe les élus qu'une facture concernant la réalisation de la maison MONDON est arrivée pour paiement avec beaucoup de retard, (3 ans après la fin des travaux) suite à un grave souci de santé de son gérant. Il s'agit de travaux de maçonnerie (pose de la pierre) qui ont été correctement réalisés en 2017, il n'y a pas de réserves sur ceux-ci. Aujourd'hui il est nécessaire de prévoir des crédits à l'opération 22,

Madame le Maire propose au Conseil de revoir les crédits alloués comme suit :

D. 21318, Autres bâtiments publics :	-	50 000.00 €
D. 2313-71, Constructions - Maison Mondon :	+	50 000.00 €

M. Éric FUGER, souhaite apporter une explication de vote sur cette délibération. La délégation aux finances, que lui a confié le conseil municipal en début de mandat, nécessite une certaine rigueur afin d'établir le bon usage des fonds publics que la commune doit gérer.

Concernant cette délibération, il n'a pas pu contrôler le dossier qui ne lui pas été transmis (marché, factures, réserves, etc...) et n'est donc pas en mesure d'établir la pertinence de paiement immédiat de ce solde de marché.

Par ailleurs l'envoi de la facture par l'entreprise plus de 3 ans après la fin des travaux ne démontre pas une urgence particulière de traitement. C'est pourquoi M FUGER vote contre la délibération de paiement à l'entreprise d'un solde de plus de 40.000 € qui représentent plus de 10% des investissements annuels de la commune.

Mme le Maire indique au Conseil que si la facture n'est pas réglée, la société sera en difficultés financières. Elle a contacté le Trésor Public qui a confirmé qu'il n'y avait pas de prescription pour

payer une facture due et qu'il convenait de régler celle-ci dans les 30 jours de sa réception, soit au plus tard le 27 Décembre.

Accepté par :  
11 voix : Pour  
1 : Contre  
2 : Abstention

### **3/ Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après délibération,

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Madame le Maire ou l'un de ses Adjoints à payer les dépenses de la section investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Accepté à l'unanimité.

### **4/ Demande de subvention auprès de la Région – livre mémoire sur la Commune**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de livre mémoire sur l'histoire de la Commune est en réflexion.

Cet ouvrage recueillera les témoignages des habitants les plus âgés et les familles emblématiques de Poleymieux au Mont d'Or.

Ce livre mémoire permettra ainsi aux futures générations et aux nouveaux habitants de connaître l'histoire du village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### **5/ Mesures COVID :**

#### **- Aide exceptionnelle à une famille :**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la crise sanitaire, une famille du village se trouve en grande difficulté. Les deux parents travaillant dans l'évènementiel se retrouvent aujourd'hui sans aucun revenu et aucune aide et sont dans l'incapacité de payer leur loyer à Rhône Saone Habitat. Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une aide exceptionnelle à cette famille en prenant à sa charge un mois de loyer (soit 540 €), qu'elle règlera directement au bailleur.

Accepté à l'unanimité.

Mme le Maire rappelle au conseil Municipal qu'il n'y a plus de C.C.A.S. sur la commune, cette compétence a été transférée à la maison de la Métropole (à Neuville sur Saone).

Mme Evelyne RIOU et Mme Isabelle LOPES sont les élues référentes sur ce volet social.

Madame CARDONA informe le Conseil Municipal que quelques habitants ont décidé de faire don aux personnes dans le besoin, du panier garni et de la boîte de chocolats qui sont offerts en fin d'année par la Municipalité aux aînés.

#### **- Loyer Auberge**

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Auberge est fermée depuis le 10-10-2020. Afin de maintenir le lien, les gérantes proposent des plats à emporter ainsi que le pain et les viennoiseries le week-end.

La Métropole de Lyon appelle les communes propriétaires de fonds de commerce à soutenir les commerces subissant la fermeture liée au Covid, c'est pourquoi Mme Le Maire propose une exonération de 2 mois de loyer soit 3 000€.

Accepté à l'unanimité.

## **6/ Point commission**

### **Commission environnement.**

- **Compostage :**

Mme LOUSTEAU explique au Conseil Municipal que deux projets de composteurs sont à l'étude par la commission environnement :

- Un composteur de 1000 litres pour la cantine. Ce projet pédagogique sera porté en partenariat avec l'école qui utilisera le compost pour les jardinières de l'école. Ainsi, les enfants seront sensibilisés à la réduction des déchets et également à l'anti gaspillage alimentaire. Si ce test est concluant la Métropole de Lyon pourrait mettre à disposition un composteur d'une plus grande capacité.

En parallèle, Mme MATHIAS rappelle qu'un article est paru dans le Petit Poleymoriot pour un achat groupé de composteurs individuels. A ce jour, 12 demandes ont été formulées à la Mairie.

- **Jardin partagé :**

Mme Mathias informe le Conseil Municipal que la commission environnement lance le projet d'un jardin partagé sur Poleymieux. A ce jour, 4 familles souhaitent s'investir. C'est peu, aussi il est décidé de relancer cette initiative dans le prochain Petit Poleymoriot.

Madame le Maire remercie la commission environnement pour le travail et l'implication qui est fourni.

### **Commission voirie :**

Mme CARDONA informe le Conseil Municipal que le nouvel exécutif de la Métropole de Lyon remanie de nombreuses choses, notamment les budgets alloués à la voirie (compétence Métropolitaine).

Mme MATHIAS indique que toutes les années la Métropole de Lyon propose le versement du F.I.C. (Fond d'Initiative Communautaire) afin de permettre à la commune de prévoir des travaux de voirie (mise en place de glissières bois, coussins de réduction de vitesse, des enrobés de trottoirs et de voirie...) pour un montant de 60 000€ par an. Dès 2021, le nouvel exécutif de la Métropole passera cette dotation à 25 000€.

De plus, Mme MATHIAS indique que la Métropole de Lyon subventionne également un fond dédié à la proximité pour la réalisation des travaux initiés par la Métropole en collaboration avec la commune (Réalisation du plateau de l'église, mise en place de lisière, enrobé au chemin du Robiat, chemin du Cruy, chemin de Planchamp, cheminement piétons à la Péronière, alternat...) pour un montant d'environ 50 000€ par an. L'exécutif de la Métropole de Lyon supprime cette allocation à compter de 2021, qui sera remplacée par un fond dédié aux 17 communes du Val de Saône qui devront se mettre d'accord sur un projet commun, en phase avec les axes du programme politique du nouvel exécutif.

Mme le Maire indique que notre commune va être fortement pénalisée par ce nouveau calcul puisque nous disposions auparavant de 110.000 euros (60.000 + 50.000) et que nous n'aurons plus que 25.000 euros. Du fait de cette forte diminution des dotations, l'entretien et les projets de voirie seront donc considérablement diminués.

## **7/ Question diverse :**

Mme Le Maire indique que le nouvel exécutif de la Métropole de Lyon souhaite passer la gérance de l'eau en Régie Publique. Aujourd'hui c'est l'entreprise Eau du Grand Lyon qui gère cette ressource.

